

PRENDS TON ENVOLI !



PASSEPORT  
MALIN

EDITION ALPES-MARITIMES 2021



ADEPAPE



# Présentation de l'ADEPAPE 06

L'ADEPAPE 06 est l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Département des Alpes-Maritimes. En 1948, l'association est née du militantisme d'hommes et de femmes soucieux de participer à l'effort d'insertion, Morale, Sociale, Professionnelle et Culturelle des personnes admises ou ayant été admises en Protection de l'Enfance. L'ADEPAPE 06 est avant tout axée sur l'humain, elle met ses compétences et celles de son réseau dans l'accompagnement des jeunes, des familles et des seniors, pupilles de l'Etat ou issus des services de la Protection de l'Enfance. Conscient, que chaque enfant, d'où qu'il vienne et quelle qu'ai été son histoire est dépositaire d'un talent ou d'un don, l'ADEPAPE s'est donnée pour tâche essentielle par ses conseils et son assistance de les faire fructifier. L'ADEPAPE est un passeur de vécu, d'expériences et se positionne en tiers ressources.

Ce « Passeport Malin » contribue à la prise d'autonomie de notre public, que ce soit sur l'administration, le logement, la santé, la formation et l'emploi.

« Le seul fait de rêver est déjà très important, je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques un »

Cette brochure rédigée par la commission des jeunes de l'ADEPAPE et la Direction de l'Enfance du Conseil Départemental a pour seule ambition de rendre plus facile l'insertion dans la vie active des jeunes arrivant à l'âge adulte. Puisse-t-elle par sa modeste contribution être un outil et une aide pour chacun !

**Soyez persévérant, la réussite sera au rendez-vous**

☎ : [04.93.62.13.84](tel:04.93.62.13.84)  
@ : [info@adepape06.com](mailto:info@adepape06.com)  
@ : <https://fnadepape.org/>

Lundi 9h00 12h30 / 13h00-17h00  
Mardi 9h00 12h30 / 13h00-17h00  
Jedi 9h00 12h30 / 13h00-17h00  
Vendredi 9h00 12h30





# COMMENT TROUVER CE DONT J'AI BESOIN ?

## LOGEMENT

1. Comment trouver un logement ?
2. Quelles en sont les étapes pour la location et qu'est-ce un budget mensuel ?
3. Quelles aides pour y accéder, à qui dois-je m'adresser ?



## FORMATION

1. Je ne sais pas quoi faire ?  
**Quelle orientation professionnelle choisir ?**  
**Comment faire ?**
2. Je souhaite poursuivre mes études ?
3. Quelles sont les aides ?



## EMPLOI

1. Je recherche un emploi, comment dois-je m'y prendre ?
2. Quels sont les outils utiles ?
3. Et si je suis en situation d'handicap, quelles sont les possibilités ?



# ADMINISTRATION

1. Je dois faire des démarches administratives ?
2. Je recherche une assistante sociale ?
3. Je souhaite reprendre contact avec l'Aide Sociale à l'Enfance ?



# SANTÉ

1. Qu'est-ce que la Sécurité Sociale ?  
Qu'est-ce que la CMU, CSS ?  
Situation d'urgence, comment faire?
2. Maison Départementale du Handicap ?



# PARCOURS DE VIE

Tout est permis, tout est possible !



# DIVERS

1. Glossaire des abréviations
2. Annuaire des ADEPAPE





# Le mot de l'ADEPAPE 06

## Pourquoi ce guide pratique ?

Confrontée à la complexité des formalités administratives, l'ADEPAPE a eu l'idée de rassembler toutes les informations utiles dans un guide pratique et accessible aux jeunes majeurs sortant du dispositif de l'ASE qui prennent leur autonomie.

## **L'ADEPAPE aide les jeunes à partir de 18 ans dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.**

Ce guide intégré dans EVA-GOA te donnera les clés nécessaires à la construction de ton parcours personnel et professionnel.

Tu y trouveras des informations utiles en matière de logement, santé, formation, administration et emploi pour te faciliter dans tes démarches.

« Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser ». Coluche



1. Comment trouver un logement ?
2. Quelles sont les étapes pour la location d'un logement et un budget mensuel nécessaire ?
3. Les aides pour l'accès au logement, à qui dois-je m'adresser ?



## LE LOGEMENT

Trouver un logement. C'est la priorité pour chacun d'entre nous.  
Mais le parcours est long et difficile.

Voilà quelques conseils qui devraient faciliter les démarches.

### 1. COMMENT TROUVER UN LOGEMENT ?

Il existe de nombreux moyens pour trouver un logement, cela va dépendre de votre situation au moment de tes recherches.

**Tu as un revenu régulier : Allocation jeune majeur, bourse, salaire, intérim, apprentissage, formation pro ...**  
**Tu peux alors prétendre à un logement.**

### Le Parc Privé :

Pour accéder à un logement privé il faut apporter des garanties plus communément appelées « la caution ». Son montant est variable mais au maximum elle correspond à 2 mois de loyer net (hors charges).

Elle permet au propriétaire de se prémunir d'éventuelles dégradations du logement, qui seraient imputables et qui pourraient être constatées au moment de ton départ lors de l'état des lieux.

### Tu es étudiant universitaire

Pour solliciter un logement en résidence universitaire, tu dois constituer chaque année **du 15 janvier au 30 avril une demande de Dossier social étudiant** par internet uniquement, que tu sois étudiant français ou étranger.

La demande doit être formulée avant même d'avoir passé le baccalauréat ou les examens de fin d'année ou encore choisi une future orientation.

**Le site : Crous de Nice**

## Les Logements Sociaux :

On appelle logements locatifs aidés, tous les logements faisant l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. On trouve ces logements aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Pour cela il vous suffit de vous rendre dans un office HLM ou de remplir un dossier par internet. N'hésitez pas à joindre un courrier justifiant de votre situation.

**Attention la demande est à renouveler tous les ans !**



Il existe un Office HLM dans quasiment toutes les communes. Pour les plus petites, il faut contacter la Mairie.



Ne demande pas un secteur en particulier, laisse le champ libre afin que les services puissent répondre plus rapidement à ta demande

## Où puis-je trouver des annonces de logement ?

### En Agence Immobilière

Les agences proposent de nombreuses annonces de logements disponibles à la location mais elles demandent aussi de nombreuses garanties. Alors sois patient et persévérant contactes-en plusieurs !

**Attention** ne pas se rendre dans des agences où tu dois payer pour avoir des listes, les logements sont souvent déjà loués ou ne correspondent pas à tes besoins. Sois sur tes gardes face aux arnaques sur internet qui demandent une somme d'argent pour réserver un logement.

**NE JAMAIS ENVOYER D'ARGENT** et ne jamais donner d'argent en liquide.

Il faut aussi que tu fasses attention lorsqu'un particulier te fait visiter un appartement et te reme une clé en échange d'argent.

### Les sites ou journaux de petites annonces

Les journaux : le Nice Matin, le Top Annonce,...

Sur les certains sites : Le Bon Coin, de Particulier à Particulier, Vivastreet, Locaviz,...

## > Utilise ton réseau

Autour de toi, dans ton entourage, au travail, au lycée, à l'université,... Il y a certainement une personne qui souhaite déménager et cherche un repreneur pour son logement ou un propriétaire qui cherche un locataire de confiance, allez PARLES-EN !!

Tu peux aussi te servir des Réseaux sociaux pour y mettre une annonce (Facebook, Twitter,...)

## Tu rencontres des difficultés à trouver un logement voire à rester dans ton logement.

Tu peux t'adresser à un travailleur social du Conseil Départemental, qui pourra te conseiller et voir avec toi de quel dispositif tu peux bénéficier.

Les services sociaux du Conseil Départemental sont des services de proximité.



Il existe aussi des logements sociaux disponibles dès 16 ans jusqu'à 25 ans, « Les foyers de jeunes travailleurs » (FJT).

Ils ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Il convient de contacter la mairie ou bien le conseil Départemental, les différentes associations (ex: l'ADEPAPE) afin de prendre rendez-vous auprès d'une assistante sociale de secteur. Tu peux aussi déposer ta demande directement auprès du FJT de votre choix. Tu peux obtenir leurs coordonnées auprès de ton centre communal d'action sociale (CCAS).

## Voici les coordonnées des FJT du département 06 : API Provinces

25, avenue Durante 06000 Nice

Tel 04.93.85.87.74

[nations@apiprovence.org](mailto:nations@apiprovence.org)



Aucune expulsion locative ne peut avoir lieu durant la période dite de trêve hivernale, allant du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Trouver un logement devient une priorité pour entrer dans la vie active !

# LES ETAPES DE LA LOCATION ET LE BUDGET NECESSAIRE ?

## Etape 1 : L'Etat des Lieux

Cela consiste à remplir avec la personne en charge de la location du logement un document essentiel qui décrit le logement loué pièce par pièce ainsi que les équipements qu'il comporte.

Il doit obligatoirement être joint au contrat de location, il permet de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location et de déterminer les réparations nécessaires.

## Etape 2 : signature du contrat de bail

La loi du 6 juillet 1989 impose la rédaction d'un bail écrit signé par le propriétaire et le locataire. C'est un contrat qui lie les deux parties pour la location d'un logement.

Il doit être fait en deux originaux dont un exemplaire est remis à chaque partie.

A savoir que le principe est le même pour un logement meublé ou vide, seul le montant des prestations aux allocations pour le logement (APL) est différent. La somme est moins élevée pour un logement meublé.

Le dépôt de la caution et autres garanties se font au moment de la signature.



- Durée d'un bail : 3 ans pour un logement vide, le renouvellement est à tacite reconduction (personne ne signifie sa fin).  
Un an pour un logement meublé
- Attention il en est de même pour le garant !
- Préavis pour un logement : Meublé > 1 mois, Vide > 3 mois

## Etape 3 : Les Garants

Très souvent propriétaires et agences demandent des garanties supplémentaires c'est-à-dire qu'ils exigent qu'une ou plusieurs personnes ou un organisme se portent garants du bon paiement de vos loyers.

Si tu n'as pas de personne pouvant apporter cette garantie tu peux t'adresser au service « [VISALE](#) » ou au service « Fonds de Solidarité Logement » auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

## Etape 4 : J'assure mon logement

L'assurance habitation est obligatoire et permet de protéger le locataire, ses biens, le logement et les autres habitations.

Cependant, si tu es locataire d'un appartement meublé l'assurance est facultative (non obligatoire).

Se rendre chez un assureur ou banquier ou un bureau de poste aussi.



Compare les prestations et les prix sur des sites comparateurs, attention à assurer ton logement en fonction de la valeur de tes biens, ni trop peu, ni pas assez.

## Etape 5 : Ouverture des compteurs eau et d'électricité

### Ouverture du compteur d'eau

Tu dois contacter le service client Veolia

Faire la demande en ligne depuis le site internet :

<http://www.veoliaeau.com>

ou par téléphone :

**09 69 329 328 ou au 08 11 90 07 00**

ou se rendre à l'Agence la plus proche

**A savoir :** certaines villes ne sont pas distribuées en eau par Veolia, alors contacte directement la Mairie.

### Liste des informations nécessaires pour l'ouverture de compteur d'eau et EDF

#### Données Obligatoires

- Relevé du compteur
- Vos coordonnées bancaires

#### Données Facultatives

- Nom de l'ancien occupant
- Numéro de compteur du logement

### Ouverture du compteur d'électricité

Faire la demande en ligne depuis le site internet :

<https://particuliers.edf.com>

ou par téléphone : **09 69 32 15 15**

ou me rendre à l'Agence la plus proche

Par la suite tu peux changer de distributeur d'électricité, EDF n'a plus le monopole.



Il existe un Tarif Première Nécessité qui est une aide permettant de bénéficier **d'une réduction sur chacune de tes factures.**

Mais aussi :

- De la gratuité de l'ouverture du contrat au moment de s'installer dans le logement
- D'un abattement de 80 % sur le coût du déplacement qui est facturé si l'accès à la fourniture d'énergie est interrompu pour défaut de paiement.

Renseigne toi auprès d'un conseiller EDF

## En cas de litige :

Le logement est insalubre, il y a un litige avec le propriétaire, tes voisins, tu peux contacter association ADIL (Agence Départementale d'Information pour le Logement).

Contact : **Adil 06** ,5 rue du congrès, 06000 NICE  
**sur rendez-vous uniquement** au 04.93.98.77.57

- - **Redevance TV** : plus de 100 € ! (si tu n'as pas de télé, n'oublie pas de cocher la case **je n'ai pas de télé** sur la déclaration d'impôts sur le revenu)

## 3) LES AIDES POUR L'ACCES AU LOGEMENT, A QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

### Action Logement ([VISALE](#))

Pour le dépôt de garantie et autres aides dans la mobilité par exemple

### La Caisse d'Allocation Familiale ([CAF](#))

#### > Les Allocations pour le Logement

L'aide financière mensuelle personnalisée au logement est destinée à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien.

#### > Le Fonds de Solidarité au Logement (FSL)

Le FSL est un dispositif partenarial destiné aux personnes défavorisées, dont le Conseil Départemental a la charge, et qui est géré par la CAF.

Sa vocation est d'aider les personnes en difficulté dans le paiement des dépenses liées au logement.

**Attention**, le dossier FSL doit obligatoirement être déposé à la CAF avant la signature du Bail.

### Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de ces aides tu dois contacter un travailleur social du Conseil Départemental le plus proche ou bien sur le site : [VISALE](#)

### Les aides sont les suivantes : par exemple

- Dépôts de garantie, 1<sup>er</sup> mois de loyer,...
- Les impayés de loyers et charges locatives, impayés d'énergie, d'eau et de téléphone.

**Ces aides sont accordées soit en prêt à 0%, soit en aide non remboursable.**



## DOCUMENTS QU'ON A LE DROIT DE TE DEMANDER

- *Justificatifs d'identité*
- *Justificatifs de situation (carte étudiante, contrat de travail...)*
- *Justificatifs de domicile (copie de quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...)*
- *Justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, bulletins de salaire récents..)*
- *Justificatifs de ressources de ton garant*
- *L'estimation de ton allocation CAF*



## DOCUMENTS QU'ON N'A PAS LE DROIT DE TE DEMANDER

- *Attestation d'absence de crédit*
- *Une copie de ton relevé de compte*
- *Un extrait de ton casier judiciaire*
- *Ton dossier médical*
- *De l'argent pour réserver le logement*

### BONUS

Prépare tes documents avant la visite, car le propriétaire doit souvent choisir entre plusieurs personnes, cela évitera que tu te fasses prendre de vitesse par tes concurrents !



- 1) Je ne sais pas quoi faire ?  
Quelle orientation professionnelle choisir ?  
Comment faire ?
- 2) Je souhaite poursuivre mes études ?  
Quelles sont les filières possibles ?
- 3) Quelles sont les aides ?



## Ma formation

Choisir une formation C'est une décision parfois difficile à prendre seul. Des professionnels sont à disposition. N'hésite pas à leur demander conseil. Utilise la fiche d'EVA-GOA ...

### 1) JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE ?

#### QUELLE ORIENTATION PROFESSIONNELLE CHOISIR ? COMMENT FAIRE ?

> **La Mission locale des Jeunes** : une aide pour construire ton projet professionnel et pour vous orienter vers le dispositif de formation le plus adapté à vos besoins : soit un **retour en formation initiale, ou soit une formation par alternance**, ou encore une **formation continue (pour les demandeurs d'emploi sortis du cursus scolaire)**.

> **Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** : des conseillers d'orientation psychologues sont à disposition sur RDV, accessibilité d'une documentation diverse et variée sur les métiers et secteurs d'activité.

> **Le Bureau ou Point d'Information de la Jeunesse (BIJ/PIJ) ou Espace d'Accueil des Jeunes (EAJ), service rattaché à la mairie** : des professionnels informent sur des démarches administratives et pratiques.

> **Le site [de Pôle Emploi](#) ou du conseil régional** : accessibilité à de la documentation diverse et variée sur les formations, emplois et la création d'entreprise.

## 2) JE SOUHAITE POURSUIVRE MES ETUDES. QUELLES SONT LES FILIERES POSSIBLES ?

### 1. Le Lycée, filière des formations courtes :

Les formations courtes, deux années d'études après le baccalauréat, concernent les secteurs des affaires, de l'industrie ou des services. Les cursus intègrent toujours des stages en entreprise et permettent une entrée directe sur le marché du travail, toutefois c'est encore scolaire.

### 2. Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA), formation en alternance

Les centres de formation d'apprentis (CFA) donnent aux apprentis une formation générale et technique qui complète la formation reçue dans les entreprises. Les apprentis ont un statut de **jeune travailleur salarié en entreprise**, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Ils ont conclu un **contrat de travail**. L'apprentissage permet de **préparer tous les diplômes professionnels et technologiques de l'éducation nationale** : CAP, Bac professionnel, BTS, licence professionnelle etc... Ainsi que les Titres Professionnels des autres ministères Travail, Agricole ....

La formation pratique de l'apprenti se fait principalement dans l'entreprise, la formation théorique étant assurée par le CFA. Selon la qualification préparée, le temps de formation en CFA varie de 8 mois à 2 ans.

**Voici quelques contacts sur le territoire :**

- **CFA de Nice** : CFA Régional Académie de Nice
- @ : [cfa-regional.gipfipan@ac-nice.fr](mailto:cfa-regional.gipfipan@ac-nice.fr)
- ☎ : 04.89.08.51.51



### 3. L'Université pour les parcours longs après le Bac :

Etablissements publics recevant les étudiants titulaires du baccalauréat français (général, technologique et professionnel) ou d'un diplôme étranger équivalent. Conformément à l'organisation européenne des études, les formations longues sont organisées en trois niveaux successifs, qui permettent d'obtenir 3 diplômes nationaux :

#### ➤ **La licence, préparée en 6 semestres**

2 filières sont possibles : la licence générale ou professionnelle.

#### ➤ **Le master, préparé en 4 semestres après la licence**

2 filières sont possibles : le master recherche, qui permet de suivre ensuite un doctorat, et le master professionnel, qui prépare à un métier précis et permet une entrée immédiate sur le marché du travail.

#### ➤ **Le doctorat, préparé en 6 semestres après le master**

Ce troisième niveau est consacré à un travail de recherche.

Le diplôme de doctorat est obtenu après une soutenance d'une thèse.

#### 4. Les écoles supérieures :

- Les écoles supérieures sont des **établissements sélectifs publics ou privés.**

L'enseignement prépare à des pratiques professionnelles spécialisées : les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'architecture, du commerce et de la gestion, ou encore de la traduction, de l'interprétariat, du journalisme. Parmi les écoles supérieures, les "grandes écoles" forment des ingénieurs et des managers de haut niveau, mais aussi des spécialistes de l'art, des lettres et des sciences humaines.

- Ces formations s'effectuent généralement en 5 ans. Ces écoles permettent le plus souvent d'obtenir un diplôme de niveau bac + 5 équivalant au grade de master.
- Ces formations s'effectuent généralement en 5 ans. Ces écoles permettent le plus souvent d'obtenir un diplôme de niveau bac + 5 équivalant au grade de master.

#### 5. Les formations professionnelles : se rapprocher de la mission locale de la commune de résidence

##### Les formations de la filière sanitaire et sociale :

- **IRFSS - Croix Rouge : Institut Régional Formation Sanitaire et Sociale**
- **GRETA**
- **IESTS**

##### Quelles sont les aides financières ?



Le CROUS et les bourses : Attribution de l'échelon 7 pour les jeunes pupilles de l'état et issus des services de l'ASE une prolongation en été est possible sous certaines conditions.

**La bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales :** Le Conseil Régional verse une aide mensuelle sur critères sociaux durant le temps de la formation (ex : DE aide soignante, DE infirmière, DE aide médico psychologique, DE moniteur éducateur, DE ambulancier...). Tu peux également déposer une demande de fonds social qui couvrira les frais annexes : frais de déplacement, achats d'équipements professionnels... (dossier à télécharger sur le site de la région PACA)

##### **FNAU : Fonds National D'aide D'Urgence**

Le FNAU est un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant en difficulté. L'aide d'urgence peut revêtir deux formes : aide ponctuelle ou aide annuelle. L'âge limite pour bénéficier d'une aide d'urgence est fixé à 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Contacte le service social du CROUS pour prendre rendez-vous.

**FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes** > être âgés de 18 à 25 ans révolus, en grande difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, ne pas bénéficier du RSA ni de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), et dont les revenus mensuels n'excèdent pas 500 € nets. La demande d'aide à effectuer auprès d'un référent - Mission Locale ou PAIO, un foyer d'hébergement ou une association œuvrant auprès de publics jeunes en difficulté.

**Fondation privée : Fondation de France**  
<http://www.fondationdefrance.org>

Selon la demande, un dossier est à constituer et à adresser au siège « 40, avenue Hoche - 75008 Paris » Tél. : 01 44 21 31 00.

### **RSA jeune :**

Effectue la demande de RSA auprès de la CAF

### **Versement d'une indemnisation mensuelle par l'Agence de Service de Paiement (ASP) lors des formations professionnelles financées par la Région :**

Se cale sur la durée de la formation. Dossier à constituer auprès du centre de formation, se renseigner auprès du référent de la Mission Locale.

### **La prime activité :**

> être salarié ou travailleur indépendant

Elle est calculée en fonction des revenus du trimestre précédent: tous les 3 mois, vous devrez déclarer vos ressources, en ligne ou sur l'appli-mobile "Caf - Mon Compte".

### **Le dispositif "Garantie Jeunes" pour les 18-25 ans :**

> Voir ta Mission Locale



Le montant du RSA varie selon la composition familiale (isolé, conjoint, enfants), tous les revenus du foyer sont pris en compte dans le calcul des droits.



1. Je recherche un emploi, comment?  
Quels sont les outils utiles ?  
Et si je suis en situation d'handicap,  
quelles sont les possibilités ?



## Mon Emploi :

### 1. JE CHERCHE UN EMPLOI, COMMENT, OU ?

- **S'inscrire à POLE EMPLOI au 3949** : un RDV sera fixé avec un conseiller de POLE EMPLOI
- **Se rendre auprès d'une mission locale des jeunes** afin de déterminer **un plan d'actions personnalisé. Attention, il s'agit d'une démarche volontaire.** Il n'y a aucune contrainte de RDV avec la Mission Locale. Aussi, si tu oublies un RDV, tu perds le fil de ton suivi

### 2) Quels sont les outils pour accéder au 1er emploi ?

- **Fiche EVA-GOA**
- **Adresses des structures d'Insertion par l'Activité Economique :**

Chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprise d'insertion, le positionnement sur ce type de structure est réalisé par l'intermédiaire du référent POLE EMPLOI ou Mission Locale sous certaines conditions . Tu seras recruté en CDDI : Contrat à Durée Déterminée Insertion. Dans ce cadre, tu pourras également envisager l'accès à une formation qualifiante et/ou diplômante.

### **Pense également à t'inscrire auprès des agences d'intérim locales**

Dépose un CV, une lettre de motivation, relance régulièrement ta candidature en te présentant directement

- <http://www.adecco.fr>
- <http://www.synergie.fr>
- <http://www.manpower.fr>
- <http://www.randstad.fr>
- <http://appelmedical.com>

• **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :** pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus en difficulté ce programme d'accompagnement est mis en œuvre par les missions locales ayant pour but l'accès à la vie professionnelle.

• **Le contrat de professionnalisation :** conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Alternent périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et périodes de travail en entreprise.

• **Contrat unique d'insertion CAE et CIE :** sous condition de statut (être bénéficiaire de l'ASS ou RSA ou AAH), embauche en CDI ou CDD de 12 mois renouvelable jusqu' à 18 mois voire 24 mois sur dérogation pour le CAE et CDI ou CDD de 12 mois pour le CIE.

• **Le Service Civique :** ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Indemnisation de 573 euros net par mois, peut s'effectuer auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Le Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

• **Ecole de la 2<sup>de</sup> Chance :** pour les jeunes de **moins de 26 ans** sortis du système éducatif **sans diplôme ni qualification professionnelle**, avec pour objectif principal : l'insertion sociale et professionnelle. Le jeune bénéficie du statut, de la protection sociale et **la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle**. La durée des parcours est limitée : variable de 6 à 7 mois en moyenne, en fonction du temps dont le jeune a besoin...pour acquérir les savoirs et les compétences nécessaires à la concrétisation durable de son insertion professionnelle.





1. **Je dois faire des démarches administratives ?**
2. **Je recherche une assistante sociale ?**
3. **Je souhaite reprendre contact avec l'Aide Sociale à l'Enfance ?**



## MON ADMINISTRATION

### 1) Je dois faire des démarches administratives ?

Être en règle avec les administrations. C'est une obligation citoyenne. Pour autant, ce n'est pas chose facile. Alors, voici quelques conseils

#### A) **Après de la Mairie :**

##### 1) **Justifier de son identité :**

Toute démarche administrative demande de justifier son identité, c'est pourquoi tu dois avoir une pièce d'identité à jour. Si tu n'en possèdes pas, tu dois t'adresser à la mairie (ou annexe) la plus proche de ton domicile le service est gratuit.

**Voici le lien :** <http://www.service-public.fr>



##### **La Mairie peut te délivrer aussi :**

- Acte de naissance
  - Acte de mariage : La copie intégrale et l'extrait avec filiation
  - Acte de décès
  - Livret de famille, le premier livret de famille est gratuit.
- Selon les cas et selon les mairies, les duplicatas peuvent être payants
- Demande de passeport (il peut justifier de ton identité)

##### **Voici le lien**

<http://www.téleserviceacte-etat-civil.fr>

##### 2) **Inscription liste électorale :**

Être âgé de 18 ans, tu dois procéder à une **inscription volontaire** à la mairie où tu résides.

**Voici le lien :** <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N367.xhtml>

## A. Auprès de la Préfecture :

Acquérir un véhicule, (neuf ou d'occasion) :

Je dois m'adresser à la préfecture pour son immatriculation.

Pour un véhicule neuf avant de circuler avec le véhicule. Pour de l'occasion vous avez un mois pour le faire



Attention, le coût de la carte grise est soumis aux chevaux fiscaux !!!

Alors on reste raisonnable pour le 1<sup>er</sup> achat.

Il en est de même pour l'assurance ....



Tu veux passer ton permis de conduire, tu peux solliciter la Bourse au Permis auprès de la mission locale.

## B. Auprès du Trésor Public :

### 1) Impôt sur le revenu :

Dès 18 ans, ou dès que tu as un salaire, tu dois faire une déclaration d'impôt pour faciliter tes démarches administratives. Même si tu n'as pas de revenu, un avis de non-imposition est nécessaire pour tes démarches administratives.

Une Déclaration fiscale individuelle (non rattachée au foyer fiscal des parents) est indispensable pour les demandes de bourses...

Elle se fait avec une déclaration par internet ou par papier disponible au début mai, en téléchargeant le formulaire n°2042.

Pour les années suivantes, les Déclarations Annuelles seront pré-remplies, il faut vérifier dans la rubrique : le net imposable avec le bulletin de salaire au mois de décembre de l'année précédente.

Pour les personnes en couple, chacun fait ses déclarations individuelles. Lors d'un mariage ou d'un PACS la déclaration devient commune.

Voici le lien : [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

### 2) Je recherche une assistante sociale ?

Si tu te retrouves en difficulté, isolé, il te faut prendre contact avec une assistante sociale du lieu de ta résidence, soit:

#### 1. De l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Tu es toujours pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ou le devenir, tu dois te diriger vers ton Référent Social .

Les Jeunes majeurs de 18 à 21 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent solliciter un soutien financier par l'intermédiaire du « Contrat Jeune Majeur », auprès du Conseil Départemental pour leur permettre d'achever leurs études, leurs formations professionnelles. Celui-ci est soumis à condition de ressources et à un projet réaliste.



## 2. Des accueils sociaux territorialisés :

Tu n'es plus pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance tu dois te diriger vers cet accueil. Ces sites sont gérées par le Conseil Départemental, ils sont réparties sur tout le territoire, leurs missions sont d'accompagner toute personne en difficulté sociale, ou en situation de précarité et d'exclusion.

Il y a entre autre des Assistantes Sociales qui peuvent intervenir sur des problèmes financiers, administratifs, mettre en place des secours d'extrême urgence (Fonds d'Aides Jeunes, Fonds Solidarité Logement, Fonds Solidarité Energie...)

Pour toute difficulté ne pas attendre de se trouver en situation d'extrême urgence.



L'Assistante Sociale peut aussi t'aider en cas de surendettement, en t'aidant à remplir un dossier Banque de France

**Lien :** <http://www.banque.fr> Dans un dossier d'aide juridictionnelle.

**Lien :** <http://vosdroits.service-public.fr>

## 3. Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Les CCAS sont gérés par les mairies, leurs missions sont diverses: Accompagner les personnes dans l'ouverture de leur droit au RSA, mettre en place des secours d'extrême urgence (Fond d'Aides Jeunes, Fond Solidarité Energie, orientation vers le secours populaire ou les restos du cœur pour un soutien alimentaire...)

Les CCAS peuvent servir de domiciliation pour les personnes sans domicile stable qui ont un lien avec la commune. Ils serviront d'adresse postale pour tous vos courriers administratifs.

### 3) Je souhaite reprendre contact avec l'Aide Sociale à l'Enfance :



#### Je souhaite :

- Avoir accès à mon dossier de mes origines personnelles,
- Obtenir une attestation de placement ayant été pupille de l'état ou confié à l'aide sociale à l'enfance.
- Demander la levée du secret d'identité de mes parents biologiques
- J'adresse un courrier au service de l'aide sociale à l'enfance dans le département de mon premier placement.

J'indique mon nom, prénom, date de naissance, date de sortie de l'aide sociale à l'enfance et je joins la photocopie de ma pièce d'identité.

➤ **Tu peux être accompagné dans ta démarche, par l'association ADEPAPE**



1. Qu'est-ce que la Sécurité Sociale ?
2. Qu'est-ce que la CMU, CSS ?  
Situation d'urgence, comment faire ?  
Maison Départementale du Handicap,  
pour qui ?



## MA SANTE

Ta santé est le bien le plus précieux, ne la néglige pas.

### 1) QU'EST-CE QUE LA SECURITE SOCIALE ?

Un service qui est en charge d'accorder à un individu, une assurance qui couvre les risques liés à la maladie, aux accidents du travail, à l'invalidité, à la maternité et au décès.

Tu as le droit aussi à demander auprès du Centre de Sécurité Sociale une prise de rendez-vous pour passer des examens gratuits auprès de ton centre d'examens de santé

**Centre d'examens de Santé : <http://www.ameli.fr>**

### La Carte vitale

Obligatoire, fiable, pratique, sûre, titularisée, comporte ta photo, des données administratives simplifiant la vie. A mettre à jour régulièrement aux bornes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), en pharmacie, ou établissement hospitalier.

**Rôle :** A présenter à tous les professionnels de santé. Garantit le renouvellement de tes soins sous 5 jours, assure la sécurité dans l'authentification et la signature des feuilles de soins.

**Le dossier médical dématérialisé, DMP : voir Fiche EVA-GOA**

### La carte européenne

La Carte Européenne d'Assurance Maladie permet à son détenteur de bénéficier d'une prise en charge pour les soins médicalement nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires (vacances, séjour professionnel ou séjours linguistiques par exemple) sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse.

## 2) QU'EST-CE QUE LA CMU ET LA CSS ?

### La CMU

Dès 18 ans, Facilite l'accès aux soins et le remboursement des soins à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.

@ : <http://www.cmu.fr/>

### La CSS:

Protection complémentaire santé gratuite accordée aux personnes remplissant certaines conditions de résidence et de ressources. Ouvre droit aux prestations suivantes:

- Le ticket modérateur sur les honoraires et les actes des professionnels de santé, les médicaments, les frais d'hospitalisation.
- Le forfait journalier en cas d'hospitalisation, sans limitation de durée.
- La participation forfaitaire de 1 euro dû pour tout acte ou consultation réalisé par un médecin et pour tout acte de biologie médicale.
- Les franchises médicales sur les médicaments, les actes médicaux et les transports sanitaires.
- Les frais dépassant les montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté, pour les prothèses dentaires, l'orthopédie dentofaciale, les lunettes, les prothèses auditives et certains dispositifs médicaux à usage individuel (déambulateur, fauteuil roulant...).
- Dispense d'avance de frais, vous êtes dispensé de l'avance des frais de soins (tiers-payant) à condition de respecter le parcours de soins continus.
- Autres aides financières : gaz et électricité.

@ : <http://www.ameli.fr>

## 3) SITUATION D'URGENCE. COMMENT FAIRE ?

### Pass santé Conseil Régional :

Il permet aux jeunes d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations de prévention et de contraception. Il renforce l'information des jeunes et facilite leur accompagnement dans un parcours de prévention et de soins sur la sexualité.

Ce dispositif est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en PACA et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen, apprenti, étudiant, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagné par une mission locale, inscrit à pôle emploi.

@ : <http://generation.regionpaca.fr/>

Contact : [pass-sante@info-regionpaca.fr](mailto:pass-sante@info-regionpaca.fr)

☎ : 04 88 73 80 00

## 1) Le centre Planification Education familial (CPEF) :

Présent dans l'accompagnement de diverses situations importantes.

Plusieurs types et coordonnées:

☎ 04 92 09 17 26

@ : mfpf06@gmail.com

25, rue d'Italie 06000 Nice

### Les différents sujets abordés et pouvant être pris en charge sont :

#### – Accompagner dans le choix d'une contraception :

Moyen de contraception adapté à son âge, à son mode de vie, à ses besoins et favoriser l'accès à toutes les méthodes y compris en améliorant leur remboursement.

#### – La Santé Sexuelle et Reproductive :

Concerne différents aspects de la santé des femmes : santé maternelle et infantile, prévention et prise en charge des grossesses non désirées (ex. planification familiale), lutte contre les infections sexuellement transmissibles, prévention de la transmission mère-enfant du VIH...

#### – Transmettre les informations pour les demandes d'une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) :

**le numéro vert IVG contraception : 0800 10 51 05**

#### Lutter contre les Infections sexuellement transmissibles (IST), le Syndrome de l'Immunodéficience-Acquise (SIDA) :

Favoriser la prévention avec le renforcement de la diffusion des moyens de protection (préservatifs masculins, féminins). Sensibiliser les professionnels de santé face aux personnes séropositives, à leurs demandes et à leur prise en charge. Sensibiliser le public aux facteurs de risques, aux différentes situations pour diminuer le nombre d'IST et de personnes atteintes du SIDA.

Le Planning accompagne aussi les femmes sur les problèmes de Violences conjugales ou toute autre forme de violence.

## 2) L'ANPAA: Association Nationale de Prévention :

L'ANPAA vous aide pour les addictions d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessifs et autres addictions sans produit.

**Comité Départemental CSAPA** Centre de soins généraliste

# Et si je suis en situation d'handicap, quelles sont les possibilités ?

Pour faire vos recherches d'emploi ou de reclassement professionnel, il faut vous adresser à la Maison Départementale du Handicap.

## Pour une réinsertion Socio-Professionnelle :

- **AAH** ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES
- **RQTH** RECONNAISSANCE EN QUALITE DE TRAVAILLEUR
- **PCH** PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

## Ce qui me permet l'Accès à un réseau spécialisé d'Agences :

- CAP EMPLOI
- ENVOL INSERTION



## LA MAISON DEPARTEMENTALE DU HANDICAP

### Comment faire ta demande pour la carte d'invalidité :

#### •Dépôt de la demande

Il convient de s'adresser à la maison départementale des personnes handicapées (**MDPH**) de son département de résidence.

**Je peux bénéficier de la carte d'invalidité qui est délivrée sur demande si mon taux d'incapacité permanente est au moins 80%.**

**Ou si je suis bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée en 3ème catégorie par la Sécurité Sociale.**

Il n'est pas nécessaire de percevoir une allocation ou une indemnité pour en bénéficier.

#### •Durée d'attribution

La carte d'invalidité est délivrée soit à titre définitif, soit à titre temporaire (pour une durée de 1 à 10 ans).

## JE DESIRE FAIRE DES DEMARCHES POUR OBTENIR L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPE :

### ➤ Comment faire votre demande ?

- Adresse : MDPH, 27 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice
- **Cerfa n° 13788\*01**. Ce formulaire doit être accompagné du certificat médical
- Cerfa n°13878\*01 daté de moins de 3 mois.

La CDAPH met un délai de 4 à 6 mois à compter du dépôt de la demande pour émettre une réponse aussi bien positive que négative.

**Voici le lien pour les Alpes-Maritimes :** <https://mdph.departement06.fr/mdph-06-7374.html>

# L'actualité de l'Autonomie des jeunes n°3

MAJ : Sept 2020

JE VAIS DANS UNE NOUVEAU LOGEMENT  
Le DIFFUS + ARCHE

Le DIFFUS + L'ENVOLEE +

J'AI BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PROF.  
PLATEFORME JEUNE

avec FICHE ORIENTATION

J'AI BESOIN D'AIDE pour mon LOGEMENT : PSL

- Aller en FJT
- Avoir un GUIDE
- Être ETUDIANT

J'AI BESOIN D'UNE ECOLE  
PSY PAEJ

JE SOUHAITE RENCONTRER UN PROFESSIONNEL PRES DE MOI POUR UN EMPLOI, UN METIER, UNE FORMATION, UN LOGEMENT.  
BOISSOLE DES JEUNES

J'AI BESOIN DE CONSEILS Santé  
CARREFOUR SANTE

CEGIDD

Aidez moi contre L'ALCOOL

AIDE A LA MAJORITE :  
L'ADEPAP

J'AI BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT PLUS GLOBAL :  
LA MISSION LOCALE

ENTRETIEN de 16 à 17 ans

ENTRETIEN avant MAJORITE

J'AI BESOIN POUR MON PROJET :  
CONTRAT JEUNE MAIEUR  
PETIT RECAP

JE DEVELOPPE MA CULTURE DE L'ENGAGEMENT

Le SNU

Devis SERVICE CIVIQUE

Et UNISCITE ↔ ROV

JE VEUX DEVELOPPER  
MA CULTURE

**DROITS COMMUNS :**

- Sexualité et Handicap
- Aide au logement et à la patronal
- Aide à la mobilité
- CV
- ORIENTATION et Choix professionnel
- MHA et le DROIT
- Aides financières et/ou FDAI
- ACTES USUELS
- Une BOURSE pour mes ETUDES



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

06



**Tout est permis,  
tout est possible !**



### Témoignage de

*Je m'appelle Laura et tout comme vous j'ai été à l'Aide Sociale à l'Enfance, depuis mon plus jeune âge, à l'issu de mon contrat jeune majeur mon éducatrice m'a fait découvrir l'association ADEPAPE 06.*

*J'ai pu ainsi continuer à poursuivre mes études grâce à une bourse mensuelle de l'association qui m'a permis d'obtenir une licence puis un master.*

*Face à ce monde d'adulte qui parfois nous échappe, j'ai pu trouver au sein de l'ADEPAPE de précieux conseils, des personnes qui écoutaient sans jugement.*

*Tout cela pour vous dire, que peu importe notre passé, c'est à nous de décider de notre avenir et c'est aujourd'hui qu'il faut faire les bons choix. Il est important de savoir que vous n'êtes pas seuls, et surtout de savoir accepter d'être aidé.*



# Remerciements...

## de M. DALLO-BELESSA Julien

### *Président de l'ADEPAPE 06*

#### **Je remercie chaleureusement les jeunes**

de L'ADEPAPE 06, l'ADEPAPE 83 ainsi que de l'URADEPAPE région SUD, qui ont contribué à la réalisation de ce passeport,

Accompagnés par des personnes ressources, qui ont contribué à la réalisation du « guide administratif de sortie de service » créé par les Jeunes et pour les Jeunes.

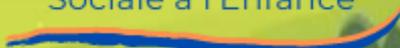
Ce recueil de paroles collectées lors des différentes réunions, a permis aux jeunes de se rencontrer, de partager des moments de convivialité, d'échanger sur leurs expériences, d'exprimer leurs vécus et leurs ressentis en tant que Jeunes Accueillis ou ayant été Accueillis à la Protection de l'Enfance.

Je remercie également le service de la Direction de l'Enfance du Conseil Départemental .  
Votre aide nous a été indispensable pour cette réussite et je tiens aujourd'hui à vous témoigner toute la reconnaissance de notre Association Départementale.

Merci à tous et à toutes par cette action, L'ADEPAPE 06 sera le lien entre les futurs jeunes Majeurs et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans leurs prises d'autonomies.

The logo for ADEPAPE 06 is displayed in a large, blue, sans-serif font, arched over a central illustration. The illustration depicts a family of four stylized orange figures (two adults and two children) holding hands on a green hillside. The background features a landscape with green hills, evergreen trees, and a blue sky with white clouds.

Association des Anciens de l'Aide  
Sociale à l'Enfance

A decorative wavy line in blue and orange colors is positioned below the text.



- 1) Glossaire des abréviations
- 2) Annuaire des ADEPAPE



## ANNUAIRE DES ADEPAPE :

**Fédération Nationale des ADEPAPE :**

@ : [www.fnadepape.org](http://www.fnadepape.org)

☎ : 03 83 29 91 81

**ADEPAPE proche des pôles universitaires :**

Vous trouverez ci-dessous une liste approximative des ADEPAPE proches de certains sites universitaires, elle pourra vous être utile lors de vos déménagements pour poursuivre vos études.

Attention toutes les ADEPAPE ne sont pas présentes sur cette liste, n'hésitez pas à consulter le site de la Fédération Nationale pour plus de renseignement. Si jamais un numéro de téléphone n'est plus attribué nous vous invitons à aller sur l'annuaire du site de la fédération.



**Région du Sud :**

Ajaccio (2A) [adepape2a@orange.fr](mailto:adepape2a@orange.fr)

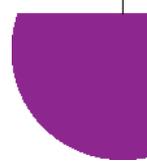
Marseille (13) [adepape13@hotmail.fr](mailto:adepape13@hotmail.fr)

Nice (06) [info@adepape06.com](mailto:info@adepape06.com)

Toulon (83) [contact@adepape-var.fr](mailto:contact@adepape-var.fr)

Orange (84) [adepape84@orange.fr](mailto:adepape84@orange.fr)

# GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS :



**ACCRE** Aide aux demandeurs d'emploi Créant Reprenant une Entreprise

**ADAPT** Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

**AFIJ** Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés

**AFOCAL** Association pour la Formation des Cadres de Loisirs des jeunes

**AFPA** Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

**AFPE** Aide à la Formation Préalable à l'Embauche

**AFPS** Attestation de Formation aux Premiers Secours remplacée par le PSC1

**ANPAA** Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

**ATSEM** Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle **BAFA** Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

**BIJ** Bureau Information Jeunesse

**BNMPS** Brevet National Moniteur Premiers Secours

**BPJEPS** Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport

**BTS** Brevet de Technicien Supérieur **CCI** Chambre de Commerce et d'Industrie

**CIDF** Centre d'Information des Droits de la Femme

**CIO** Centre d'Information et d'Orientation

**CPAM** Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**DIF** Droit Individuel à la Formation / **DUE Déclaration Unique d'Embauche**

**EURES** Site Internet Européen sur la mobilité de l'emploi

**GRETA** Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement

**HALDE** Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité

**IFSI** Institut de Formation en Soins Infirmiers

**IRIS** Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité

**LICRA** Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

**PAIO** Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Jeunes

**PEL** Projet Educatif Local

**PLIE** Plan Local d'Insertion dans l'Emploi

**PRE** Prime de Retour à l'Emploi

**RSA** Revenu de Solidarité Active

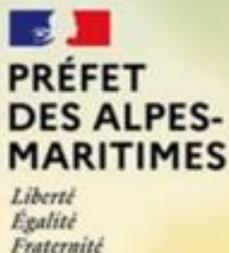
**SMIC** Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

**SVE** Service Volontaire Européen

**TA** Tribunal Administratif

**VAE** Validation des Acquis d'Expérience

AVEC LE SOUTIEN DE



Crédit  Mutuel

ADEPAPE 06



Association des Anciens de l'Aide Sociale à l'Enfance

ADEPAPE ALPES MARITIMES  
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES  
ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE DES ALPES-MARITIMES

8 AVENUE NOTRE DAME - 06000 NICE  
INFO@ADEPAPE06.COM - 04 93 62 13 84